

*Coût de la vie*

sera un à celui qui a vraiment construit la maison et il devra en rembourser deux autres à la finance. Alors, en plus de payer sa maison trois fois, l'ouvrier qui travaille actuellement est forcé de payer pour tout ce qui est donné à ses voisins. C'est pour remédier à ce cercle vicieux que nous, créditistes, proposons que la source des sommes versées sous forme de pensions de tous genres au Canada soit du crédit nouveau.

Il s'est agi de geler les prix et les salaires. Monsieur le président, si l'on ne gèle pas les taux d'intérêt sur les prêts bancaires, si l'on ne gèle pas les impôts et les taxes, pourquoi s'attaquer au salaire, qui représente un très petit pourcentage au regard du prix de vente des produits finis. On sait qu'aux États-Unis, par exemple, dans l'industrie lourde, le pourcentage des salaires ne représente qu'environ 3½ p. 100 et, au Canada, nous savons également que dans l'industrie lourde, le pourcentage du salaire inclus dans le produit fini ne représente environ que 4 p. 100, tandis que le coût des salaires, par exemple, au regard de la production de l'alimentation, pour les industries les plus importantes, ne représente que 8.8 p. 100 de la valeur des produits vendus sur le marché, le profit étant par ailleurs de 25 p. 100, tandis que sur le coût des matières premières il est de 66 p. 100.

Monsieur le président, étant donné ces faits, ce serait vraiment criminel et injuste de songer à plafonner les salaires, puisque le bobo n'est pas là.

● (1710)

Étant donné qu'en vertu du système actuel de fixation des prix, le public est tenu d'assumer la totalité des coûts de production au cours d'une période donnée, alors qu'il ne devrait payer que pour la consommation totale effectuée durant la même période, la relation pouvoir d'achat-coûts de production-prix de vente serait plus équilibrée si l'on modifiait, à l'aide de subventions, comme celles que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a déjà commencé à proposer, les prix actuels de vente au détail de façon que la relation entre les prix modifiés et les prix actuels de vente au détail soit la même que celle qui existe entre la production et la consommation totale.

Aussi, monsieur le président, nous, créditistes, recommandons que cet ajustement de l'économie soit effectué à peu près selon la méthode suivante: Premièrement, les détaillants pourraient être invités à s'inscrire à leur banque pour obtenir les subventions relatives au prix de détail. Deuxièmement, les détaillants enregistrés s'engageraient, aux termes de l'enregistrement, à maintenir la totalité de leurs bénéfices bruts à un taux ne dépassant pas le taux convenu, après consultation, comme étant le taux équitable de bénéfices au sein de leur catégorie respective.

Ils seraient également requis, pour prouver qu'ils ont tenu cet engagement, de présenter deux fois l'an un état financier dûment vérifié.

Troisièmement, en retour, ces détaillants seraient autorisés à vendre leurs marchandises au rabais, selon la formule susmentionnée à un taux périodiquement annoncé par la Banque du Canada.

Supposons, par exemple, que ce taux est fixé à 25 p. 100; les marchands de détail percevraient 75 p. 100 du prix de leurs marchandises du grand public, et 25 p. 100 de leur banque, qui serait à son tour remboursée en vertu d'une entente avec la Banque du Canada.

Quatrièmement, parallèlement à l'adoption des mesures précitées, on pourrait réduire tous les loyers, salaires,

[M. Godin.]

traitements, disons de 10 p. 100, ce qui renverserait la tendance inflationniste attribuable à la hausse des coûts de production. Mais il va sans dire que pour en arriver là, il faudrait réviser l'impôt sur le revenu des sociétés et la taxe de vente. Et même en ce qui a trait à la taxe de vente, il serait vraiment souhaitable qu'elle soit abolie.

Monsieur le président, cet ajustement des prix que j'ai signalé ne peut vraiment se faire sans qu'un changement ne soit fait au préalable dans le système financier.

Nous, les Canadiens, nous souvenons des promesses du très honorable Mackenzie King, en 1935. Et si un changement était nécessaire à cette époque, il est évident que cette mesure est devenue une urgence nationale; aussi, c'est à cette tâche que se sont attelés tous les vrais créditistes qui veulent apporter un remède efficace à la vie sociale chère, et cette tâche, monsieur le président, nous allons la continuer, parce que, à mon avis, c'est important. Il faudra arriver au but!

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, certains honorables vis-à-vis ont fait des commentaires sur le nombre des ministériels présents. Ils n'ignorent pas qu'une réunion très importante a lieu en ce moment-ci à Ottawa, la capitale du Canada, et que certains de nos députés ont une excuse légitime pour ne pas être présents à la Chambre. Cependant, j'ai cru que si les députés de l'Opposition officielle avaient été sérieux au sujet de la motion qu'ils ont proposée, leurs bancs auraient tous été occupés. Vous avez sans doute remarqué, monsieur l'Orateur, qu'il est rare que les députés de l'Opposition soient tous présents lorsqu'ils proposent une motion.

M. Hees: Ce n'est pas la quantité qui compte, mais la qualité.

M. Whelan: Le député parle de la qualité. Cela me rappelle une lettre qui a été publiée dans un des journaux locaux. Je suis certain qu'elle intéresserait le chef de l'Opposition (M. Stanfield). En voici un extrait:

Le 8 septembre, je me suis rendu au magasin Simpsons-Sears sur le boulevard Saint-Laurent. J'ai choisi quatre paires de sous-vêtements pour hommes. Je me suis rendu compte que sur chaque article on pouvait voir que les étiquettes avaient récemment été changées. Un vendeur m'a dit que le prix était de \$1.75 la paire, j'ai alors remarqué un autre article identique et dont l'étiquette indiquait \$1.50. En réponse à ma question, le vendeur m'a dit que le prix venait d'être augmenté et que c'est pour cette raison que les étiquettes étaient changées.

Comme le chef de l'opposition est bien au courant de cet article l'auteur de la lettre devrait communiquer immédiatement avec lui.

Lorsque nous présentons des programmes afin de venir en aide à la population, on nous critique ouvertement à la Chambre car on prétend que nous laissons les gens aux prises avec des prix fixés. Nous avons essuyé de telles critiques aujourd'hui. Je fais allusion ici au programme que j'ai annoncé et selon lequel on accordait une aide équivalente à 5c. la pinte aux consommateurs de lait dans les provinces parties à l'entente. Rien n'est plus faux que de prétendre que nous laissons les gens aux prises avec des prix élevés. Il est clairement dit dans l'entente que chaque partie peut entamer d'autres négociations s'il se produit un changement radical d'une façon ou d'une autre, et je tiens à souligner que la province de Québec a accepté une telle entente. Nous ne bloquons pas les prix à un niveau élevé. Nous aidons à la fois les consommateurs et les producteurs.

Le chef de l'opposition officielle parle d'un gel des prix de 90 jours, et j'ai entendu le député de Saint-Jean-Est (M.